

ORGANISATION

Le commandement de la BA 125 s'appuie sur les services spécialisés de la base aérienne (escadron de protection, pompiers...) et prévient les autorités (Préfet, ASND...). Des exercices sont régulièrement organisés sur la BA 125, en liaison avec la préfecture des Bouches-du-Rhône, afin de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des différentes procédures des plans d'interventions suivants :

À l'intérieur de la base aérienne : un Plan d'urgence interne (PUI)

En cas d'accident sur la BA, le commandant de base aérienne est chargé de mettre en œuvre le PUI. Il consiste à prendre l'ensemble des mesures destinées à limiter les conséquences d'un tel événement, à le circonscrire et à protéger le personnel.

Aux abords de la base aérienne : un Plan particulier d'intervention (PPI)

Si l'accident est susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur de la BA 125, le préfet des Bouches-du-Rhône met en œuvre le PPI, qui prévoit l'ensemble des mesures d'alerte, d'information et de coordination des opérations de protection de la population riveraine et du domaine public. Le préfet fait appel aux services de l'État et aux collectivités territoriales, etc.

INFORMATIONS

Pour plus d'informations, les documents suivants sont consultables en mairie (Istres, Fos-sur-Mer et Saint-Martin-de-Crau) :

- le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) ;
- le Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- le Plan particulier d'intervention (PPI).

Vous pouvez également obtenir des informations auprès du Centre d'information pour la prévention des risques majeurs (CYPRES).



PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Place Félix Baret CS 80001
13282 MARSEILLE CEDEX 06
Téléphone : 04 84 35 40 00
<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>
(Rubrique Le risque nucléaire)



BASE AÉRIENNE 125 « Charles Monier »

Cellule communication
8, route du camp d'aviation
13128 ISTRES
Téléphone : 04 42 41 82 23
ba125.cdmt-cab.fct@intradef.gouv.fr



MINISTÈRE DES ARMÉES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LA MAÎTRISE DES RISQUES RADIOLOGIQUES



SUR LA BASE AÉRIENNE 125 D'ISTRES ET SES ABORDS



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE



LA BASE AÉRIENNE 125 D'ISTRES

ACTIVITÉ



La base aérienne (BA) 125 « Charles Monier » d'Istres est l'une des principales bases aériennes de l'armée de l'Air. Son importance est de niveau stratégique en raison de ses missions et ses caractéristiques :

- outil de la stratégie de défense de la France fondée notamment sur la dissuasion nucléaire, la BA 125 constitue l'une des 3 plateformes des unités de stationnement des Forces aériennes stratégiques (FAS) ;
- plateforme aéronautique opérationnelle majeure, la BA 125 enregistre 30 000 passagers et plus de 3 000 tonnes de fret chaque année. Son activité se décompose de vols au profit des opérations extérieures, d'entraînement, d'essais et de missions de service public ;
- une situation géostratégique exceptionnelle, une piste de cinq kilomètres (la plus longue d'Europe) et une importante superficie (2 400 ha) constituent ses atouts principaux.

La sécurité de la population et des installations reste une priorité absolue de cette base aérienne.

Le périmètre concerné par le Plan particulier d'intervention (PPI) de la base aérienne d'Istres.



LA DISSUASION NUCLÉAIRE

« La dissuasion tout d'abord.

Depuis plus de 50 ans, elle est la clé de voûte de notre stratégie de défense. Je sais qu'il y a eu, sur ce sujet, beaucoup de débats. Tous les débats sont légitimes, mais ils sont aujourd'hui tranchés. La dissuasion fait partie de notre histoire, de notre stratégie de défense, et elle le restera. Dans le monde que nous connaissons, et qui sera demain, à n'en pas douter, encore nucléaire, je suis convaincu que la pertinence de notre modèle de dissuasion, basé sur la stricte suffisance, demeure. C'est lui qui nous permet de conserver notre autonomie stratégique et notre liberté d'action en toutes circonstances, dans un contexte international qui n'autorise aucune faiblesse, nous le voyons encore aujourd'hui. C'est pourquoi, je lancerai, au cours de ce quinquennat, les travaux de renouvellement de nos deux composantes, dont la complémentarité ne fait pas de doute : la force océanique qui, par la permanence à la mer, nous protège de toute surprise stratégique, et la composante aérienne qui, par sa démonstrativité, fait partie du dialogue de dissuasion. »

Extrait du discours du Président de la République – Vœux aux Armées - 19 janvier 2018 - Base navale de Toulon.

LA MAÎTRISE DE LA SÉCURITÉ

SÉCURITÉ

La sécurité du personnel et des riverains du site, ainsi que la maîtrise de l'impact environnemental de ces installations, sont des priorités pour la base aérienne.

Une autorité de contrôle indépendante

L'Autorité de sûreté nucléaire de Défense (ASND) s'assure que la force de dissuasion française soit conçue, développée et mise en œuvre dans des conditions qui garantissent en toutes circonstances, la protection du personnel et de la population. Les services de l'ASND assurent le contrôle de la pertinence et du respect des mesures de sécurité prises sur la BA d'Istres.

La sécurité sur la base aérienne 125

La BA 125 dispose d'équipes spécialisées dotées de moyens techniques adaptés aux risques potentiels du site, dans les domaines de la protection physique, radiologique et sanitaire.

La qualité de la formation et de l'entraînement du personnel associée au niveau particulièrement élevé des mesures de sécurité prises au sein de la base aérienne permettent d'assurer que le risque d'accident radiologique est infime. Toutefois, l'autorité militaire et l'autorité civile ont le devoir de se préparer à une telle éventualité pour en limiter les conséquences et assurer la protection de la population riveraine et de l'environnement.

La Commission d'information (CI)

La CI a pour vocation de répondre à toutes les questions relatives à l'impact des activités nucléaires sur la santé et l'environnement. Elle est composée de représentants de l'administration civile de l'État, de représentants des intérêts économiques et sociaux, d'associations agréées de protection de l'environnement ainsi que des collectivités locales.

QUEL RISQUE ?

La BA 125 assure les fonctions de stockage et de mise en œuvre de l'arme nucléaire. Aucune intervention sur les composantes des armes n'est réalisée à Istres, réduisant le risque d'un rejet dans l'environnement.

Bien qu'hauteimprobable, seul un choc très violent, suivi d'un incendie sur l'arme est susceptible de l'endommager et d'entraîner une dispersion de particules radioactives (plutonium) dans l'atmosphère. Cependant, même dans les conditions les plus extrêmes, l'architecture d'une arme nucléaire exclut tout risque d'explosion nucléaire non décidée.

La conséquence principale pourrait être une contamination des sols ou des individus par inhalation et/ou absorption des particules. Le risque d'irradiation est quasiment nul (l'irradiation est provoquée par des rayonnements α , qu'arrête une simple feuille de papier). Dans ce cadre, les mesures prévues dans les plans d'urgence ont pour objectif d'éviter tout risque de « suraccident » et de limiter les conséquences à la fois sur la population, les personnels de la BA et l'environnement.



Quelle est la différence entre l'irradiation...

C'est une exposition de l'organisme à des rayonnements issus d'une source radioactive.

Si la source de rayonnement est extérieure au corps humain, l'exposition cesse dès lors que la source de radioactivité est éloignée de la personne ou si un écran (feuille de papier, vêtement pour les rayonnements α) est placé entre la personne et la source.

... et la contamination ?

La contamination externe est un dépôt sur la peau ou une plaie de particules radioactives.

La contamination interne désigne la pénétration d'éléments radioactifs à l'intérieur du corps humain. Ceci peut se produire par inhalation des particules radioactives présentes dans l'air ou par ingestion d'aliments contaminés par ces particules.

Lors d'une contamination, l'exposition aux particules radioactives se poursuit tant que la source est à l'intérieur ou au contact du corps.

Pourquoi les comprimés d'iode ne sont-ils pas distribués aux populations ?

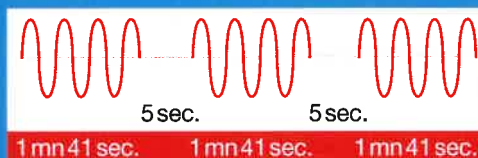
L'ingestion de comprimés d'iode stable est nécessaire uniquement lorsqu'il y a rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère, ce qui peut survenir dans le cadre d'un accident affectant un réacteur nucléaire. Un accident d'arme nucléaire ne rejette jamais d'iode radioactif : ce médicament n'est donc pas indiqué.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ À ADOPTER EN CAS D'URGENCE

Les prescriptions énoncées ci-après doivent être strictement appliquées. Elles devraient être adaptées par les autorités dans les heures qui suivent le déclenchement d'une alerte, après analyse des premiers prélèvements et mesures.



SI VOUS ENTENDEZ
LA SIRÈNE
(3 X 1 MIN 41 S),
VOUS DEVEZ AGIR
SANS DÉLAI



À FAIRE

-  **ENTRER
DANS LE BÂTIMENT
LE PLUS PROCHE**
-  **FERMER LES PORTES
ET FENÊTRES
COUPER LA VENTILATION**
-  **S'INFORMER :
RADIO, TÉLÉVISION, INTERNET**

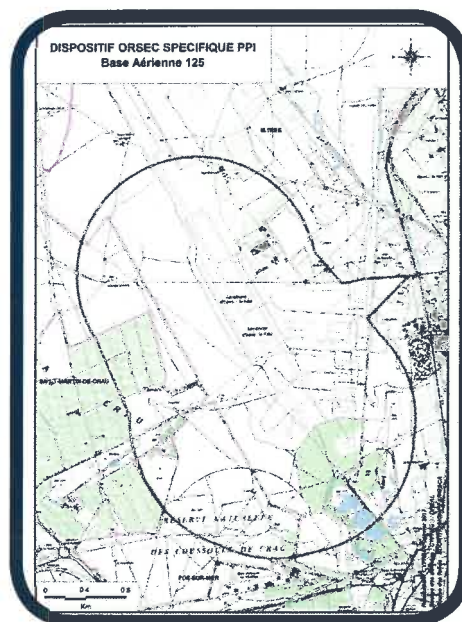
À NE PAS FAIRE

-  **PRENDRE
SON VÉHICULE**
-  **TÉLÉPHONER**
-  **ALLER CHERCHER
SES ENFANTS
À L'ÉCOLE**



**LA FIN DE L'ALERTE SERA
DONNÉE PAR LA SIRÈNE**
(son continu de 30 secondes)

30 secondes



DOCUMENT À LIRE ATTENTIVEMENT ET À CONSERVER
Pour pouvoir réagir efficacement en cas d'accident,
affichez-le de façon durable et visible

Écoutez les consignes générales : **N° Vert 0 800 42 73 66**

Appel gratuit depuis un poste fixe ou un poste mobile

Les consignes ci-après doivent être strictement appliquées en cas d'accident.

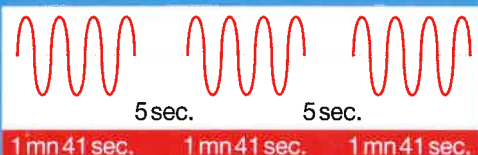
Après analyse des premiers prélèvements et mesures, elles devraient être adaptées par les autorités dans les heures qui suivent le déclenchement d'une alerte.

SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE, VOUS DEVEZ AGIR SANS DÉLAI



Si un accident majeur se produisait sur la base aérienne, l'alerte serait donnée par un signal unique : une sirène au son modulé (c'est-à-dire montant et descendant).

Ce signal comprend trois séquences d'1mn41s, espacées de 5 s.



À FAIRE

1



ENTRER DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE

Ne rester ni à l'extérieur ni dans un véhicule.

2



FERMER LES PORTES ET FENÊTRES

Tirer les rideaux, couper la ventilation et la climatisation pour éviter de respirer l'air extérieur.

3



S'INFORMER

Radio, Télévision, Internet.
Respecter les consignes de sécurité données par les autorités.

À NE PAS FAIRE



PRENDRE SON VÉHICULE

Si vous êtes en voiture, se garer et s'abriter dans le bâtiment le plus proche. Rester à l'intérieur de ce bâtiment.

Prendre la route gênerait la circulation des véhicules d'intervention et vous ne pourriez pas être pris en charge par les services de secours.



TÉLÉPHONER

N'utiliser ni votre téléphone fixe ni votre portable. Pendant l'alerte, les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.



ALLER CHERCHER SES ENFANTS À L'ÉCOLE

Vos enfants sont pris en charge par le personnel de l'établissement scolaire.



LA FIN DE L'ALERTE SERA DONNÉE PAR LA SIRÈNE

Ne quittez pas votre abri avant la consigne des autorités.

La fin de l'alerte sera annoncée par un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes, ainsi que sur les radios.

30 secondes